

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil huit le trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULOC Pierre, Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2008

**Présents** : Mmes Ancelle, Boulie, Guiet, Veubret, Mrs Antonelli, Bouloc, Cotinaud, Cousset, Guéret, Guillet, Hippeau, Ingrand, Nastorg, Pertus, Zimmermann.

**Pouvoir** : M. Ingrand à M. Cousset.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme GUIET Danielle

Les procès verbaux des réunions des 19 juin 2008 et 24 juillet 2008 sont lus puis adoptés à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour les sujet suivants : « Travaux de voirie - achat de matériels pour la cantine, Contrat Accompagnement Aidé et réhabilitation de la Salle Municipale ». : Accord des Conseillers.

### ORDRE DU JOUR :

1. Règlement des heures complémentaires ;
2. Modification du temps de travail de l'agent affecté à la garderie ;
3. Remboursement Groupama ;
4. Décisions Modificatives ;
5. Subvention à l'Association « Jeunots – Jeunottes » ;
6. Corbillard Communal ;
7. Délégué au SIVOS ;
8. Questions Diverses.

#### 1. Règlement des heures complémentaires

M. le Maire rappelle : Il a été demandé à Mme GARNIER Josette adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe chargée de la surveillance et de la garderie scolaire d'effectuer des heures complémentaires afin de procéder au nettoyage des jouets et des vêtements de la garderie pendant les vacances scolaires.

En conséquence, il convient de lui rémunérer les heures complémentaires qu'elle a effectuées soit 9h30mn.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** de rémunérer les heures complémentaires, soit 9h30mn, effectuées par Mme GARNIER Josette.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008.

#### 2.1 Modification du temps de travail de l'agent affecté à la garderie

M. le Maire rappelle : Lors de la réunion du 24 juillet, le temps hebdomadaire de travail de l'agent chargé de la surveillance de la cantine et de la garderie a été porté à 10h15mn pour tenir compte des nouveaux horaires scolaires sur 4 jours.. Toutefois, il n'a pas été tenu compte du fait qu'elle doit surveiller une partie des enfants pendant le temps de travail de soutien effectué par l'enseignante, de 13h10mn à 13h40mn, soit 1/2h par jour d'école.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**FIXE** à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 le temps de travail hebdomadaire de Mme GARNIER Josette à 11h30mn.

**ACCEPTE** de rémunérer les heures effectuées et à faire par Mme GARNIER Josette en septembre et Octobre 2008, soit 15h30mn (septembre : 8h30mn et octobre : 7h).

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008.

#### 2.2 Tableau des Effectifs

Le Conseil Municipal, considérant les modifications du temps de travail de l'agent affecté à la garderie

**MODIFIE** le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Grades	Effectifs pourvus	Temps complet	Temps non complet	Catégorie	Horaire hebdomadaire
Secrétaire de Mairie	1		1	A	21/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		C	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe (Cantine)	1		1	C	18,75/35 <sup>ème</sup>

Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe (Garderie)	1		1	C	11,50/35 <sup>ème</sup>
	4	1	3		

### 3 Remboursement Groupama

M. le Maire rappelle qu'il a déclaré un bris de vitres au tracteur communal en juillet 2008.

L'assureur GROUPAMA a pris en charge ce préjudice, soit 142,95 €.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ACCEPTE** le règlement par Groupama de la somme de 142,95 € correspondant au remboursement du préjudice subit.

### 4 Décisions Modificatives 2008/2

Le Conseil approuve les décisions modificatives suivantes :

DI	C/2315	EP	Chapitre 23	op 70	- 143,45 €	
DI	C/2315	EP	Chapitre 041		+ 143,45 €	
RI	C/1325	EP	Chapitre 13	op 70	- 143,45 €	
RI	C/1325	EP	Chapitre 041		+ 143,45 €	
DI	C/2315		Travaux de voirie	op 47		- 1 100 €
DI	C/2188		Achat Panneaux signalisation	op 47		+ 1 100 €
DF	C/6554		Part SIVOS		+ 4 000 €	
RF	C/7381		Taxe additionnelle droits mutation		+ 4 000 €	

### 5 Subvention à l'Association « Jeunots – Jeunottes »

Par délibération du 09 mai 2008, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une subvention d'un montant de 600 € au Foyer Rural de La Vergne, à charge pour lui de reverser 200 € pour les jeunes.

Compte-tenu de la création de l'Association « Jeunots - Jeunottes », il semblerait plus judicieux que ces 2 organismes perçoivent chacun le montant réel de la subvention qui leur a été octroyée (Foyer Rural : 400 €, Jeunes : 200 €).

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** de verser une subvention de 400 € au Foyer Rural et 200 € à l'Association GAA Jeunots – Jeunottes (Groupe Adolescents - Adolescentes »).

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2008.

### 6 Corbillard Communal

M. le Maire rappelle que lors de la réunion du 24 juillet 2008, il a été indiqué que le corbillard à cheval, propriété de la Commune était en dépôt à l'Écomusée d'Antezant, depuis une vingtaine d'années. Or cet écomusée est désormais fermé. Aussi plusieurs contacts ont été pris pour que ce bien soit utilisé et non détruit.

Il fait part de la proposition de Mrs. GRASSIOT Jany et TRICHARD Bernard de conserver ce bien sur la commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** de mettre en dépôt ce corbillard chez M. GRASSIOT Jany ; Mrs GRASSIOT et TRICHARD en assureront la conservation.

### 7 Délégué au SIVOS

Le Conseil Municipal a élu le 11 avril 2008, les représentants de la commune au sein du SIVOS de Landes, Puyrolland, St-Loup, La Vergne. Suite à la nomination de Melle RASPIC Carole, au 02 septembre 2008, professeur des écoles à La Vergne, il convient de modifier la délibération pré-citée en la désignant déléguée du SIVOS en remplacement de Melle RAIMON Valérie.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**ÉLIT** Melle RASPIC Carole, professeur des écoles à La Vergne, déléguée du SIVOS

### 8. Travaux de voirie

M. le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, le projet d'aménagement de la voirie et des espaces verts du lotissement avait été adopté et la consultation des entreprises faite par la SCP CASTAGNET-MECHAIN qui avait été chargée de la réalisation des études et de la maîtrise d'œuvre par délibération en date du 30 août 2006.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**CONFIE** les travaux d'aménagement de la voirie à la SEC-TP pour un montant TTC de l'ordre de 22 500 €.

**CONFIE** les travaux d'aménagement des espaces verts à M. GUERET Guy pour un montant TTC de 4 400 € ;

Les crédits sont inscrits au budget communal C/ 2315 opération 47.

### 9 Achat de matériel pour la cantine scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**DÉCIDE**

- l'achat d'un lave vaisselle pour la cantine scolaire pour un montant TTC de 535 € ;
- l'achat d'un micro onde pour la cantine scolaire pour un montant TTC de 151 €.

Les crédits ont été inscrits au Budget 2008 par décision modificative (DM1 du 19/06/08) au compte 2188-68.

#### **10 Intervention de La Semdas**

M. le Maire indique qu'il a rencontré la Semdas (Société d'Économie Mixte pour le Développement de l'Aunis et de la Saintonge) le 12 septembre dernier pour évoquer le projet de réhabilitation de la Salle Municipale. La Commune peut charger cet organisme de l'étude de faisabilité technique et économique du projet de réhabilitation / construction de la Salle Municipale, conduisant à la mise au point d'une consultation des architectes.

Il précise que les études pourraient être entièrement prises en charge dans le cadre de la mission d'assistance aux collectivités confiée par le Département à la Semdas.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**CONFIE** l'étude de faisabilité technique et économique du projet de réhabilitation / construction de la Salle Municipale à La Semdas ;

La mission sera la suivante :

- ❖ Recenser les attentes de la commune dans le cadre de ce projet ;
- ❖ Estimer financièrement le montant des travaux à réaliser ;
- ❖ Présenter les éléments relatifs aux subventions pouvant être obtenues ;
- ❖ Préparer l'appel d'offre simplifié aux maîtres d'œuvre auxquels il sera proposé d'établir un projet de construction de la future Salle Municipale.

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **11. Renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

M. le Maire rappelle qu'un emploi à temps non complet (32h par semaine) a été créé à compter du 13 mai 2008 dans le cadre d'un Contrat Accompagnement Aidé. Celui-ci arrivant à expiration, il convient que le conseil se prononce sur la suite réservée à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DÉCIDE** de reconduire à compter du 12 novembre 2008 et pour une durée de six mois ce contrat.

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents à intervenir ainsi que le contrat correspondant.

Les crédits sont inscrits au Budget C/64168.

#### **12 Questions Diverses**

Honorariat de M. Raymond Laroche : Lundi 10 novembre 2008 en présence de M. le Sous-Préfet.

Élections prud'homales du 03 décembre 2008 de 8h à 18h. Conseillers présents à désigner lors de la prochaine séance du Conseil.

Décorations de Noël : la Commission Animation est chargée de s'en occuper.

Repas des Aînés : dimanche 03 mai 2009

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35mn.